Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20211207-202179-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 7 DECEMBRE 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 7 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 26 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Jacqueline ANNETTE-OGIER.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.

Absente :
Mme ESPINASSE France.

Madame Stéphanie LAFFAGE a été désignée secrétaire de séance.

2021.79 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ADEME POUR REQUALIFICATION DE FRICHE INDUSTRIELLE SHELL.
VOTE : Pour : 28

Mes chers collègues,

La Ville de Bon-Encontre envisage une revalorisation du secteur des friches dites SHELL et Terre de Sud, localisé rue Joliot Curie.

La commune est déjà propriétaire des terrains dits SHELL, soumis à Servitudes d'Utilité Publique (SUP) et réhabilités pour un usage industriel, commercial ou artisanal.

Elle souhaite s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études spécialisé en sites et sols pollués afin d'acquérir les données nécessaires et suffisantes pour identifier des solutions opérationnelles, économiquement acceptables permettant de conduire un projet d'aménagement, au droit des terrains dits SHELL, avec sortie de la SUP au travers :

- D'une étude documentaire complémentaire (historique et vulnérabilité) préalable puis de la réalisation d'investigations complémentaires sur les milieux, au regard d'un projet d'habitat envisagé et des données existantes disponibles ;

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20211207-202179-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

- De l'évaluation des conséquences financières, mais également techniques ou règlementaires et administratives, du risque pollution identifié au terme de la prestation DIAG, avec la recherche des meilleurs solutions technico-économiques.

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) peut accompagner la collectivité dans cette démarche en participant à hauteur de 70 % à la phase Etude.

L'estimation de l'étude établie par la société « Antea group » choisie après mise en concurrence s'élève à 60 072,50 € HT.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire à demander auprès de l'ADEME une subvention au taux de 70% au titre de l'aide aux études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées soit 42 050,75 € pour une réalisation en 2022.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE Madame Le Maire à demander auprès de l'ADEME une subvention au taux de 70% au titre de l'aide aux études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées soit 42 050,75 € pour une réalisation en 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 15 décembre 2021

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

MAIRIE DE BOUGLON 47 (Lot et Garonne)